



**Réévaluation des pertes de droits de douane de
l'Afrique de l'Ouest si l'APE est mis en oeuvre**
Jacques Berthelot (jacques.berthelot4@wanadoo.fr),
Le 5 juillet 2015

Puisque les pertes de recettes douanières à l'importation sont sans doute la principale menace pour les Etats membres d'Afrique de l'Ouest (AO) en cas de mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique (APE) régional avec l'UE, il est utile d'approfondir les analyses déjà réalisées, notamment par le South Centre de Genève et Solidarité. Car, au-delà de la meilleure prise en compte de l'impact du détournement des échanges au profit des importations venant de l'UE (1^{ère} partie), il faut évaluer les perspectives de hausse des importations, donc des pertes de droits de douane (DD), liées à la forte hausse de la population d'AO prévue pendant la période de libéralisation des importations (de 2015 à 2035) et au-delà jusqu'en 2050 (2^{ème} partie), en analysant plus spécifiquement le cas des céréales hors riz (3^{ème} partie). Une annexe présente des commentaires sur 3 des études d'impact les plus récentes sur l'APE d'AO, notamment sur le Nigéria.

I – Les pertes douanières de l'AO sur la base des importations de 2012 et 2014

Le tableau 1 résume les pertes de droits de douane (DD) sur les importations de l'AO venant de l'UE28 en 2012 et 2014. Bien que les études aient été faites le plus souvent en dollars, on les convertira plutôt en euros, étant donné le rôle central de l'UE.

Les produits de la catégorie A (aux DD de 5% pour la plupart) sont des produits essentiels qui sont libéralisés les premiers à 100% (au 1/1/2020, c'est-à-dire après une période de grâce de 5 ans si l'APE est mis en œuvre en 2015, au temps T), suivis par les produits de la catégorie B (aux DD de 10%), libéralisés à 50% en 2025 et à 100% en 2030. Les produits de la catégorie C, considérés comme en concurrence avec les importations et aux DD de 20%, sont libéralisés à un stade ultérieur, à savoir à 50% en 2025 ou 2030 et à 100% en 2035.

Tableau 1 – Pertes de droits de douane sur les importations d'AO venant de l'UE en 2012 et 2014

Catégorie des produits		A	B	C	D (non libéralisée)
Millions d'€, Année	T 2015	T+5 2020	T+10 et T+15 2025 et 2030	T+20 2035 et suivantes	T à T+20
Pertes de DD des 16 EM		747	1634	1873	950
+ détournement échanges		990	2165	2482	
+ perte de TVA/DD 2012		1229	2687	3080	
" importations de 2014		1327	2900	3325	
Perte des 12 PMA : 2012		482	1054	1208	
" en 2014 si imports 2012		543	1188	1362	
" en 2014 si imports 2014		613	1340	1536	
" pertes PMA/AO 2014		46,2%	46,2%	46,2%	

Le South Centre a montré en mai 2014 que les pertes annuelles de DD sur les produits libéralisés seraient de 747 millions d'€ (M€) (958 M\$) en année T+5 (produits de la catégorie A), T étant l'année de début de mise en œuvre de l'APE, plus 887 M€ (1,139 Md\$) en années T+10 à T+15 ans (catégorie B), et plus 239 M€ (307 M\$) en année T+20 (catégorie C), soit alors une perte annuelle de 1,871 milliard d'€ (Md€) (2,405 Md\$), sur la base des importations

réelles de 2012. Les droits de douane (DD) totaux sur les importations venant de l'UE ont été de 2,821 M€ en 2012 compte tenu des 950 M€ sur les produits sensibles qui ne seraient pas libéralisés (catégorie D). Comme les importations d'AO venant de l'UE ont été de 28,8 Md€ en 2012 (tableau 2), cela correspond à un DD moyen de 9,8%. Les droits sur les produits qui ne seraient pas libéralisés ont représenté 33,7% du total, car ils concernent essentiellement les bandes tarifaires à 20% ou 35% du TEC (tarif extérieur commun) de la CEDEAO¹, en vigueur théoriquement depuis le 1^{er} janvier 2015.

Selon l'International Trade Center (ITC)² la CEDEAO aurait importé au total 99,604 Md\$ (77,525 Md€) en 2012 mais, en déduisant les importations intra-CEDEAO, celles extra-CEDEAO auraient été de 90,460 Md\$ (70,781 Md€). Si l'on ajoute les importations extra-CEDEAO de la Mauritanie de 2,985 Md\$ en 2012 cela fait 93,445 Md\$ (72,732 Md€) d'importations extra-AO. Comme les importations de l'AO venant de l'UE ont été de 37,074 Md\$ (28,856 Md€) en 2012 selon Eurostat (en valeur FAB³ UE donc nettement plus élevées en valeur CAF AO), cela implique qu'au moins 41% des importations extra-CEDEAO et 39,1% des importations extra-AO sont venues de l'UE.

Mais cela ne tient pas compte des pertes de recettes dues au détournement des échanges (trade diversion) au profit des importations venant de l'UE car celles des pays tiers resteraient taxées. En considérant que le pourcentage de pertes de recettes supplémentaires dues au détournement des échanges calculé par Fontagné et al. pour 2002-04⁴ continue à s'appliquer – les pertes de recettes totales seraient de 990 M€ en année T+5, de 2,165 Md€ en année T+15 et de 2,479 Md€ en année T+20 – et les importations venant de l'UE passeraient à 38,161 Md€ à partir de l'année T+20 (en valeur FAB UE), soit à 50,1% des 76,134 Md€ d'importations totales de 2011 (on n'a pas le montant de 2012) contre 37,8% sans détournement des échanges. L'estimation d'une baisse supplémentaire de 32,5% des DD liée au détournement des échanges semble un minimum puisqu'une étude de la Banque Mondiale (BM) de 2007 sur l'APE AO portant sur l'année 2004 faisait état d'une baisse des DD liée au détournement des échanges supérieure à la baisse des DD liée à l'impact direct des importations venant de l'UE pour le Nigéria (de 367 M\$ contre 315 M\$) et le Ghana (80 M\$ contre 70,6 M\$), même si l'estimation était basée sur une libéralisation totale de l'AO aux importations venant de l'UE, comme pour la plupart des études faites à cette période où l'on ne connaissait pas le taux d'ouverture finalement décidé⁵.

En fait les pertes de recettes à l'importation seraient supérieures en tenant compte de la baisse de la TVA sur les importations puisqu'elle est calculée sur la valeur CAF plus les DD. Puisque ceux-ci ne seraient plus perçus sur les 38,161 Md€ d'importations venant de l'UE en

¹ Lorsque certaines données sur l'AO feront défaut on citera celles de la CEDEAO car la Mauritanie, qui fait partie de l'APE AO, pèse peu dans les échanges d'AO : 2,3% des importations totales et 1,8% des exportations totales en 2011, 2,3% des importations agricoles et poissons et 0,4% des exportations agricoles et poissons.

² http://www.trademap.org/Country_SelProductCountry_TS.aspx?nvpm=1||8||8||TOTAL||2|1|1|1|2|1|3|1|1

³ Le prix FAB (franco à bord) en français et FOB (free on board) en anglais est le prix d'une marchandise embarquée sur un navire (avion, train, camion) avant exportation. Il s'oppose au prix CAF en français (coût de la marchandise + assurances + fret) ou CIF (cost-insurances-freight) en anglais de la marchandise arrivée dans le pays importateur avant dédouanement.

⁴ Selon les calculs de Lionel Fontagné, David Laborde et Cristina Mitaritonna pour l'AO, avec un modèle basé sur les importations de 2002-04 et sans bande tarifaire à 35% : http://lionel.fontagne.free.fr/papers/fontalabmita_JAE.pdf

⁵ Lyne Nielsen (World Bank) and Simplice G. Zouhoun-Bi (IMF), *ECOWAS, Fiscal Revenue Implications of the Prospective Economic Partnership Agreement with the EU*, World Bank, Africa Region Working Paper Series, No. 103 April 2007, <http://www.worldbank.org/afr/wps/wp103.pdf>

année T+20, et en supposant, comme Fontagné et al., que la TVA moyenne est de 16%, et que le DD moyen resterait à 9,8% en cas de non APE, les recettes de TVA sur les importations venant de l'UE baisseraient de 598 M€ (de 6,704 Md€ à 6,106 Md€) en année T+20, soit de 8,9%. Soit finalement une perte totale de recettes à l'importation de 1,229 Md€ en T+5, de 2,687 Md€ en T+15 et de 3,080 Md€ en T+20. Toutefois, comme les importations totales d'AO venant de l'UE28 ont augmenté de 7,96% de 2012 à 2014, les pertes de recettes, sur la base des importations de 2014, seraient de respectivement 1,327 Md€, 2,900 Md€ et 3,325 M€, soit alors de 88,9% des pertes totales de DD de l'AO sur ses importations venant de l'UE.

Tableau 2 – Exportations totales de l'UE en AO de 2012 à 2014 et part des PMA

Millions d'€	2012	2013	2014	Total	Moyenne	2014/2012
AO	28855,9	29661,9	31153,1	89670,8	29890,3	+7,96%
CEDEAO	27648,5	28437,5	30100,9	86186,9	28729	+ 8,89%
12 PMA	11313	11851,4	13774,4	36938,8	12312,9	+21,76%
12 PMA/AO	39,21%	39,96%	44,22%	41,19%	41,19%	+12,78%

Comme le tableau 2 montre que les 12 PMA d'AO ont réalisé 39,21% des importations venant de l'UE en 2012 (en valeur FAB UE), leurs pertes de DD seraient proches de 482 M€ à partir de 2020, de 1,054 Md€ à partir de 2030 et de 1,208 Md€ à partir de 2035. Mais, puisque le pourcentage des importations venant d'AO émanant des PMA est passé à 40% en 2013 et à 44,22% en 2014, leurs pertes de DD seraient en 2014, toujours sur la base des importations de 2012, de 543 M€ en année T+5, de 1,188 Md€ en année T+15 et 1,362 Md€ en année T+ 20 et au-delà. Mais, comme les importations des PMA venant de l'UE ont augmenté de 21,8% de 2012 à 2014 donc bien plus vite que de 7,96% pour les importations totales d'AO, la perte serait en fait de 613 M€ en T+5, de 1,340 Md€ en année T+15 et de 1,536 Md€ en T+20 et au-delà. Le tableau 1 montre que les pertes des 12 PMA seraient de 46,2% des pertes totales de l'AO alors que leur PIB total n'a représenté en 2013 que 15,4% du PIB des 16 Etats d'AO, PIB calculé sur la base d'une nouvelle analyse critique des méthodes de calcul des PIB de l'Afrique sub-saharienne⁶.

Et pour les PMA il s'agit de pertes sèches puisque, si l'APE régional n'est pas finalisé, leurs exportations ne seraient pas taxées à l'entrée dans l'UE du fait de la Décision TSA ("Tout Sauf les Armes") de l'UE de 2001. Naturellement les pertes sont bien supérieures si l'on dispose des valeurs CAF AO puisque l'écart entre les prix FAB UE et CAF AO est élevé. Par exemple cet écart sur la tonne de blé importé de l'UE était en 2012 et 2013 d'environ 30 € pour le Sénégal, de 54 à 55 € pour la CI et le Ghana et de 80 à 90 € pour le Mali et le Burkina⁷.

Soulignons le peu d'intérêt manifesté à l'égard des PMA d'AO par deux intervenants lors de la réunion de la Commission DEVE du Parlement européen le 23 juin 2015. D'une part Mr Yaya Sow, ambassadeur de la CEDEAO auprès de l'UE et du groupe des pays ACP, a déclaré que la Décision TSA de l'UE en 2001 de ne pas exiger de réciprocité dans les échanges avec les PMA du monde entier n'avait rien apporté aux 12 PMA d'AO. Il ne serait pourtant pas difficile de calculer a posteriori les DD évités par leurs exportations vers l'UE depuis 2001, même si effectivement TSA a pu aussi les inciter à privilégier les exportations vers l'UE plutôt que de développer leur marché interne et le marché régional. Quant à Mme Sandra Gallina, qui supervise les négociations APE à la DG Trade de la Commission européenne, elle

⁶ *Measuring GDP in Africa*, World Economics, June 2015, http://www.worldeconomics.com/Papers/Measuring%20GDP%20in%20Africa_2c4addf3-b795-44f2-8d30-23b9e22f284e.paper

⁷ *Impact de l'APE Afrique de l'Ouest sur les céréales hors riz*, Solidarité, 31 mai 2015, <http://www.solidarite.asso.fr/Articles-de-2015>

a déclaré que ce qui fait du tort aux productions agricoles régionales ce ne sont pas les produits laitiers de l'UE qui sont exclus de la libéralisation dans l'APE ou les poulets de l'UE mais ceux du Brésil. Elle doit revoir le texte de l'APE puisque le DD sur l'essentiel des produits laitiers passera de 5% à 0% et, selon les données de la CNUCED, les importations de viande de volailles (code 0207) de la CEDEAO venant de l'UE ont représenté 57,4% de ses importations en 2014 contre 21,1% pour celles venant des USA et 14,3% pour celles venant du Brésil.

II – Les pertes douanières supplémentaires liées à la hausse de la population d'ici 2050

Il est très surprenant que toutes les études publiées jusqu'à présent sur l'impact des APE, et notamment sur celui d'AO, n'aient pas tenu compte de la hausse de la population pour évaluer cet impact. Elles se sont contentées d'évaluer les changements dans le niveau des pertes de DD au cours des années de libéralisation, mais à population constante, et le plus souvent aussi à production et importations constantes. Cela interroge sur le niveau d'expertise de ces économistes, aussi raffinés soient leurs modèles d'équilibre général calculable (MEGC) ou d'équilibre partiel auxquels ils ont eu recours. On trouvera en annexe des commentaires sur les études d'impact les plus récentes sur l'APE AO, portant plus spécialement sur le Nigéria.

Le tableau 3 présente, au regard de l'évolution de la population attendue en AO selon les dernières projections des Nations Unis révisées en 2012, les taux de croissance (TC) annuels des exportations de l'UE28 en AO – faute d'avoir les valeurs des importations d'AO venant de l'UE28 – observées de 2002-04 à 2012-14 pour tous les produits, les produits agricoles, les produits alimentaires et, parmi ceux-ci, les céréales (brutes et avec les préparations évaluées en tonne équivalent-céréales, t.e.c.), les viandes et préparations (en équivalent carcasse, tec) et les produits laitiers (en t.e.l., tonne équivalent-lait).

Selon les Nations Unies, le TC de la population d'AO baissera des 2,83% observés de 2002-04 à 2012-14 à 2,61% de 2012-14 à 2035 puis à 2,27% de 2035 à 2050. Ainsi la population augmenterait de 71,6% de 2012-14 à 2035 et encore de 43,3% de 2035 à 2050. Remarquons que la population d'AO égalera celle de l'UE28 (de 525,5 M) dès mars 2031 et lui sera supérieure de 295 M (soit de 55%) en 2050 !

Ces projections sont établies en présumant que les taux de croissance (TC) annuels des exportations en euros par habitant (€/hb) et en kg/hb de l'UE vers l'AO observée de 2002-04 à 2012-14 (on a pris des moyennes triennales pour réduire la variabilité des données annuelles) se maintiendront jusqu'en 2035 (soit après 22 ans par rapport à 2012-14) et jusqu'en 2050 (37 ans après 2012-14) et on multiplie les valeurs des exportations en €/hb et en kg/hb en 2035 et 2050 par la population attendue alors pour avoir les montants des exportations à ces dates. Naturellement rien ne dit que les tendances observées dans les exportations de l'UE vers l'AO de 2002-04 à 2012-14 perdureront mais c'est un repère que l'on peut ensuite modifier et qui permet d'avoir une première appréciation des pertes de DD supplémentaires liées à la hausse de la population, donnée la plus crédible du fait de l'inertie des évolutions démographiques à moyen terme. D'ailleurs les exportations devraient s'accroître avec l'APE du fait de la baisse des DD et du détournement des échanges au profit de l'UE. On a pris comme point de départ la période 2002-04 puisque Eurostat a établi les données sur les exportations de l'UE28 jusqu'à 2002 bien que la Croatie n'ait rejoint l'UE27 qu'en 2013. 2002-04 est aussi la période sur laquelle se sont basées de nombreuses études sur l'APE ainsi que la CEDEAO pour l'identification des produits sensibles pour préparer le TEC et ceux à exclure de la libéralisation dans l'APE.

Les projections sur l'évolution des exportations totales de produits de l'UE28 vers l'AO sont les plus incertaines et encore plus en volume qu'en euros étant donné la grande variabilité des produits alors que celles portant sur les produits agricoles et les produits alimentaires sont plus faciles à interroger. Pour les produits agricoles on voit que les exportations en €/hb ont augmenté beaucoup plus vite de 2002-04 à 2012-14 que celles en kg/hb (de 3,75%/an contre de 1,01%/an) car cela reflète la forte hausse des prix entre les deux périodes. Cette différence est encore plus nette pour les exportations de produits alimentaires (4,24%/an contre 0,67%/an). Il n'empêche que, malgré des TC finalement bien modestes pour le volume des exportations de l'UE par habitant pour les produits agricoles et les produits alimentaires, la hausse de la population les multiplierait néanmoins d'ici 2035 par 2,1 pour les produits agricoles et par 1,98 pour les produits alimentaires tandis qu'elles seraient multipliées en 2050 par 3,57 pour les exportations agricoles et par 3,15 pour les exportations alimentaires. Ce qui impliquerait un doublement des pertes annuelles de DD sur ces importations agricoles et alimentaires en 2035 et un triplement en 2050 par rapport aux montants calculés sur la base des exportations de 2014 (tableau 1). Et, comme les importations non agricoles devraient dépasser encore plus qu'aujourd'hui les importations agricoles ou alimentaires et que les TC des importations des produits non agricoles sont supérieures, on peut en déduire que les pertes annuelles de DD de l'AO sur les importations venant de l'UE feraient aussi plus que doubler d'ici 2035 et plus que tripler d'ici 2050. Elles pourraient s'élever à 6,650 Md€ en 2035 et à 10 Md€ en 2050 et, pour les 12 PMA actuels, à 3,072 Md€ en 2035 et à 4,608 Md€ en 2050 !

Tableau 3 – Population d'AO, exportations d'UE28 en AO de 2002-04 à 2012-14, projections 2035-50

	2002-04	2012-14	TC/an	2035	2050
Population 1000 hb	250648	331232	2,83%	568489	814552
Tous produits en M€	12810,2	29890,3	8,84%	17919	602394
" euros/ habitant	51,11	90,24	5,85%	315,21	739,54
" 1000 tonnes (t)	15236,6	32689,3	7,93%	162747	482027
" kg/habitant	60,79	98,69	4,96%	286,28	591,77
Produits agricoles M€	1982,9	3785,3	6,68%	14604	36353
" euros/habitant	7,91	11,43	3,75%	25,69	44,63
" 1000 t	3307,5	4836,6	3,87%	10250	17252
" kg/habitant	13,20	14,60	1,01%	18,03	21,18
Produits alimentaires M€	1894,2	3792,2	7,47%	15551	43352
" euros/habitant	7,56	11,45	4,24%	27,39	53,22
" 1000 t	3627,2	5122,9	3,51%	10119	16136
" kg/habitant	14,47	15,47	0,67%	17,80	19,81
Céréales 1000 t	1007,4	1950,1	6,83%	7464,3	19688
" kg/habitant	4,02	5,89	3,89%	13,13	24,17
" +prépar. 1000 tec*	1831,3	2795,6	4,32%	6492,1	14051
" kg/habitant	7,31	8,44	1,45%	11,42	17,25
VV+œufs+prépar t**	130146	265104	7,37%	1125608	2435510
" kg/habitant	0,52	0,80	4,40%	1,98	2,99
VB+préparations t**	13757,3	69060,9	17,51%	1932863	2891660
" kg/habitant	0,055	0,208	14,23%	3,40	3,55
VP+préparations t**	45323	58754,5	2,63%	100623	199427

Source : Eurostat et UN population data base.

Ceci évidemment toutes choses égales par ailleurs, notamment sans changement dans le niveau des prix mondiaux, du taux de change de l'euro, des règles actuelles des échanges internationaux et surtout de celles prévues dans l'APE. Or "la clause de rendez-vous" après six mois de mise en œuvre de l'APE pourrait, au-delà des échanges de marchandises, libéraliser les services et les marchés publics, ce qui entraînerait aussi des importations supplémentaires de marchandises et aurait un impact équivalent à une baisse supplémentaire des DD.

On pourrait penser que la non libéralisation de 18% de la valeur des importations prévues par l'APE (et non pas les 25% de produits exclus de la libéralisation selon le texte de l'APE, ce qui correspond au pourcentage des lignes tarifaires libéralisées comme l'a montré le South Centre) et la 5^e bande à 35% assurent une bonne protection des produits agricoles ou alimentaires puisque tous les produits taxés à 35% sont exclus et que la plupart des produits exclus sont des produits agricoles ou alimentaires même si de nombreux produits alimentaires taxés à 20% et même à 10% sont aussi exclus. C'est ce qu'a affirmé avec force Mr Yaya Sow lors de la réunion de la Commission DEVE du Parlement européen le 23 juin 2015 : "*Tous les produits de l'agriculture et de l'élevage resteront protégés et ne seront pas libéralisés*". C'est une contre-vérité puisque 38% des importations agricoles et 33,8% des importations alimentaires de l'AO venant de l'UE en 2014 seront progressivement libéralisés (tableau 4).

Et 70% de ces importations alimentaires libéralisées porteront d'une part sur les céréales (hors riz) – pour 34,9% ou 438 M€ en valeur FAB de l'UE en 2014 – et d'autre part sur la poudre de lait et quelques autres produits laitiers pour 35% ou 439 M€ également. Mr Yaya Sow prétend que cette libéralisation s'est faite conformément aux DD du TEC de la CEDEAO alors que, si le TEC maintient une protection de 5% sur les céréales hors riz et la poudre de lait, l'APE les réduira à 0% dès l'année T+5.

Tableau 4 – Poids des produits alimentaires et agricoles libéralisés dans l'APE AO : 2010-14

Millions d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne
Exportations agricoles de l'UE vers l'AO	2880,6	3227,8	3503,5	3906,5	3946,2	3492,9
" libéralisés dans l'APE	1091,9	1239,7	1325,1	1475,3	1451,4	1327,4
% produits agricoles libéralisés	38,2%	38,7%	38,1%	38%	37,2%	38%
Exportations alimentaires de l'UE vers l'AO	2813,2	3153,4	3611,4	3834,6	3931,1	3468,7
" libéralisés dans l'APE	975,3	1093,4	1205,6	1293	1238,8	1171,9
% produits alimentaires libéralisés	34,9%	35%	33,7%	34%	32%	33,8%
Céréales brutes	341,7	350,8	435,4	485,4	437,8	410,2
" % produits alimentaires libéralisés	34,8%	31,8%	35,8%	37,3%	34,9%	35%
" % des exportations alimentaires de l'UE	12,1%	11,1%	12,1%	12,7%	11,1%	11,8%
Produits laitiers (PL) libéralisés	395,9	436,9	365,2	408,8	439,1	409,2
" % produits alimentaires libéralisés	40,3%	39,6%	30,1%	31,4%	35%	34,9%
" % des exportations alimentaires de l'UE	14,1%	13,9%	10,1%	10,7%	11,7%	11,8%
Céréales+PL : % exportations alimentaires UE	26,2%	25%	22,2%	23,4%	22,8%	23,6%
" : % des produits alimentaires libéralisés	75,1%	71,4%	65,9%	68,8%	71,3%	69,8%

III – Le cas spécifique des importations de céréales hors riz venant de l'UE

Il s'agit ici de compléter les analyses récentes de Solidarité sur la "*Réévaluation du dumping céréalier de l'UE vers l'Afrique de l'Ouest de 2006 à 2014*" du 11 mai 2015⁸ et sur l'"*Impact de l'APE Afrique de l'Ouest sur les céréales hors riz*" du 31 mai 2015⁹ en évaluant les subventions de l'UE aux céréales exportées de 2002 à 2004 et en s'interrogeant sur leurs projections d'ici 2050.

3.1 – Evolution des subventions aux céréales exportées vers l'AO de 2002-04 à 2012-14

Puisque l'UE15 a effectué plus de 99% des exportations de céréales et préparations de l'UE28 vers l'AO de 2002 à 2004, ce sont les subventions de l'UE15 qu'il suffit d'évaluer (d'ailleurs 10 nouveaux Etats membres n'ont rejoint l'UE15 qu'en 2004), ce qui est fait au tableau 5 à partir des rapports annuels du FEOGA et des données d'Eurostat. Les aides autres que par produit sont basées, comme cela a été fait pour les années 2012 à 2014, sur les données de

⁸ <http://www.solidarite.asso.fr/Articles-de-2015>

⁹ <http://www.solidarite.asso.fr/Articles-de-2015>

l'OCDE. Les restitutions à l'exportation, minimales, sont fonction de la part de l'AO (6,2%) dans la destination des exportations extra UE28.

Tableau 5 – Aides directes et non-spécifiques par produit aux céréales de l'UE15 de 2002 à 2004

Millions d'€	2002	2003	2004	Moyenne
Production 1000 t	214264,9	189865,9	228698	210942,9
AD céréales	10717,9	10183,5	12000,4	10967,3
AD supplémentaire au blé dur	1222,3	903,4	1113	1079,6
Sous-total	11940,2	11086,9	13113,4	12046,8
Aides au gel des terres céréales	1168,6	1030,3	1216,1	1138,3
Total AD céréales	13108,8	12117,2	14329,5	13185,2
AD en €/tonne	61,18	63,82	62,66	62,51
Aides non-spécifiques par produit				
Assurances agricoles	229,4	244,6	290,3	254,8
Carburants agricoles	2504,8	2626,3	3081,29	2737,5
Crédit agricole	317,2	652,5	520,5	496,7
Investissements des exploitations	1417,4	1734,4	2219,2	1790,3
Promotion- commercialisation	815,8	852,3	1011,2	893,1
Irrigation	1000	1000	1000	1000
Total	6284,6	7110,1	8122,5	7172,4
" % imputable aux céréales	9,67%	9,21%	10,02%	9,64%
" en M€	607,7	654,8	613,8	691,4
Restitutions à l'exportation	5,8	11,2	4,7	7,2
Aides totales aux céréales	13722,3	12783,2	15148,1	13883,8
" en €/tonne	64,04	67,33	66,24	65,82

Sources : rapports annuels du FEOGA, Eurostat et OCDE (<http://www.oecd.org/tad/agricultural-policies/producerandconsumersupportestimatesdatabase.htm#country>)

Le tableau 6 récapitule les subventions aux produits céréaliers de l'UE28 exportés en AO de 2002-04 à 2012-14. Au total les subventions aux céréales exportées en AO ont augmenté de 70% entre les deux périodes, passant de 120,5 M€ à 204,4 M€. On n'a pas refait le tableau pour la période 2002-04 bien qu'établi avant l'ajout des faibles restitutions, ce qui ne change guère puisque la subvention moyenne passe de 65,78 €/t à 65,82 €/t.

Tableau 6 – Subventions aux produits céréaliers de l'UE28 exportés en AO de 2002 à 2014

	céréales	2002-04 (subvention de 65,78 €/tec)						2012-14 (subvention de 73,12 €/tec)					
		t	tec	1000 €	FAB/t	subvention	Dumping	t	tec	1000 €	FAB/t	subvention	Dumping
1001 blé	1	969134,7	969134,7	130891,8	135,1	63749,7	48,7%	1919726	1919726	446719,4	232,7	140370,4	31,4%
1003 orge	1	3649,7	3649,7	700,9	192	240,1	34,3%	2650	2650	761	287,2	193,8	25,5%
1004 avoine	1	11,1	11,1	2,8	252,3	0,7	25%	39,5	39,5	52	1316,4	2,9	5,6%
1005 maïs	1	1550	1550	1026,1	662	102	9,9%	27032,7	27032,7	5250,9	194,2	1976,6	37,6%
1006 riz	1	20161,4	20161,4	6036,8	299,4	1326,2	22%	626,4	626,4	655	1045,7	458	69,9%
1007 sorgho	1	9,2	9,2	16,2	1760,9	0,6	3,7%	13,5	13,5	40,6	3016,6	1	2,4%
1008 aut céré	1	12,3	12,3	8,6	699,2	0,8	9,3%	10,4	10,4	16,1	1546,3	0,8	5,2%
Total céréales	1	1007442	1007442	139552	138,5	66269,5	47,5%	1950099	1950099	453495	232,5	142591,2	31,4%
1101 farine blé	1,33	262279,7	348832	9423,1	35,9	22946,2	243,5%	62053,3	82530,9	20802,8	335,2	6034,7	29%
1102 autres farines	1,33	839,5	1116,6	229,5	273,4	73,4	32%	2322	3088,3	1068,8	460,3	225,8	21,1%
1103 gruaux pellets	1,02	73825,4	75301,9	5536,8	75	4953,4	89,5%	77336	78882,7	32021	414,1	5767,9	18%
1104 autres transf*	1,15	4128	4747,2	924,4	223,9	312,3	33,8%	10954,9	12598,1	10169,5	928,3	921,2	9,1%
1107 malt céréales	1,43	117085,6	167432,4	21323,6	182,1	11013,7	51,7%	213542,6	305365,9	32021	150	22328,4	69,7%
1108 amidon cérééal	1,18	6814,9	8041,6	525,3	77,1	529	100,7%	7734,2	9126,4	10169,5	1314,9	667,3	6,6%
1109 gluten de blé	10	101,7	1016,7	900,2	8851,5	66,9	7,4%	1377,7	13777	1894,4	1375	1007,4	53,2%
19 "prépa" céréales	1,25	162956,7	203695,8	21085,6	129,4	13399,1	63,5%	253239,2	316549	573631,1	2265,2	23146,1	4%
2203 bière de malt	0,17	42257,8	7183,8	693,2	16,4	472,6	68,2%	67078,7	11403,4	46035	686,3	833,8	1,8%
220830 whisky	1,12	2028,1	2271,5	387,1	190,9	149,4	38,6%	5128,6	5744	29897,1	5829,5	420	1,4%
220850gin&genièvre	1,12	3559,8	3986,9	336,8	94,6	262,3	77,9%	4284,8	4799	6687,8	1560,8	350,9	5,2%
220860 vodka	1,12	213,3	238,9	117,3	549,9	15,7	13,4%	1427,2	1598,5	4272,2	2993,4	116,9	2,7%
Total		1683533	1831307	201035,3	119,4	120463,4	59,9%	2656578,2	2795562,2	1222165,2	460,1	204411,5	16,7%

On constate que le taux de dumping sur les céréales brutes – rapport entre les subventions totales aux exportations et leur valeur FAB – était bien supérieur en 2002-04 (47,5%) qu'en 2012-14 (31,4%) car les prix FAB des céréales brutes y ont été inférieurs de 68% à ceux des années 2012-14 alors que la subvention moyenne par tonne n'a été que de 11% inférieure à celle de 2012-14. Par contre le volume des exportations de céréales brutes a presque doublé, passant de 1 Mt à 1,950 Mt et le volume en "équivalent céréales brutes" tenant compte des exportations de céréales transformées a augmenté de 52,6%, passant de 1,831 Mt à 2,796 Mt. On remarquera que les céréales transformées dont il s'agit ici n'incluent pas celles utilisées

comme aliments du bétail, qui sont prises en compte dans les subventions aux produits animaux exportés mais que l'on ne présentera pas dans ce document.

3.2 – Prospective sur l'évolution des exportations de céréales de l'UE28 vers l'AO

Il s'agit d'abord d'interpréter les projections établies au tableau 3 pour 2035 et 2050 en fonction de l'évolution des exportations de l'UE vers l'AO observée de 2002-04 à 2012-14, et on recopiera au tableau 6 l'extrait correspondant du tableau 3. Il s'agit ensuite d'en déduire les pertes de DD de l'AO et la hausse des subventions de l'UE sur ces exportations.

Comme les importations de céréales brutes hors riz par habitant de l'AO venant de l'UE ont augmenté de 3,89% par an de 2002-04 à 2012-14, la poursuite de ce TC multiplierait par 3,8 les importations en 2035 et les décuplerait en 2050 ! Comme le DD sur les céréales brutes passerait de 5% à 0 si l'APE est mis en oeuvre les 1,950 Mt importées en moyenne de 2012 à 2014 l'ont été à un prix FAB UE de 232,5 €/t, correspondant approximativement à un prix CAF moyen AO d'environ 278 €/t, soit une perte de DD de 13,9 €/t, à laquelle il faut ajouter une perte de TVA de 2,18 €/t (puisque'elle est normalement perçue sur le prix CAF + le DD), soit une perte à la douane de 16,08 €/t. D'où une perte totale de 120 M€ sur les 7,464 Mt qui pourraient être importées en 2035 et de 316,6 M€ pour les 19,688 Mt qui pourraient être importées en 2050.

Tableau 6 – Population d'AO et exportations de céréales de l'UE28 en AO de 2002-04 à 2012-14

	2002-04	2012-14	TC/an	2035	2050
Population 1000 hb	250648	331232	2,83%	568489	814552
Céréales hors riz en 1000 t	1007,4	1950,1	6,83%	7464,3	19688
" kg/habitant	4,02	5,89	3,89%	13,13	24,17
" +prépar. 1000 tec	1831,3	2795,6	4,32%	6492,1	14051
" kg/habitant	7,31	8,44	1,45%	11,42	17,25

En réalité la perte serait très supérieure en tenant compte du détournement des échanges au détriment des importations venant des pays tiers qui resteraient soumis au DD de 5%, car les importations venant de l'UE n'ont représenté en moyenne de 2012 à 2014 que 27,8% des importations totales d'AO (en euros). Surtout si les pays anglophones d'AO décidaient de se tourner vers des importations venant de l'UE, et en premier lieu le Nigéria dont 9,9% seulement du tonnage est venu de l'UE contre 81% des USA. Or le Nigéria a importé au total 4,423 Mt de céréales hors riz en 2014 pour 1,039 Md€, et a compté pour 74,4% des importations totales de blé (en euros) de la CEDEAO en moyenne de 2010 à 2013. D'autant que le Ministre de l'Agriculture du Nigéria a déclaré le 25 mars 2015 que son pays pourrait changer de fournisseur si la dépréciation de l'euro vis-à-vis du dollar se poursuit alors que la naira a perdu 28% de sa valeur en novembre 2014 et que les recettes pétrolières se sont effondrées avec la chute du prix du brut¹⁰.

Naturellement la hausse prévisible à moyen terme des exportations de céréales de l'UE en AO, y compris de celles incluses dans les produits céréaliers transformés, entraînerait une hausse parallèle considérable du dumping de l'UE. Si la subvention de 73,12 €/t constatée de 2012 à 2014 devait persister la subvention totale aux exportations de céréales brutes en AO passerait à 545,8 M€ en 2035 et à 1,440 Md€ en 2050 !

On a toutefois argumenté dans le document "*Impact de l'APE Afrique de l'Ouest sur les céréales hors riz*" qu'à long terme le prix mondial des céréales, en particulier du blé, va

¹⁰ <http://www.agpb.fr/cotations-a-depeches/depeches-du-jour?start=45>

forcément augmenter fortement puisque les rendements plafonnent depuis 15 ans dans les grands pays exportateurs dont l'UE, en particulier en France, alors que la demande des pays importateurs nets à plus fort pouvoir d'achat et à moindres possibilités de productions alternatives aux céréales que l'ASS – les pays arabes et de l'Asie de l'Ouest – sera bien plus forte. Dans ce contexte l'AO a tout intérêt à modifier progressivement mais radicalement son régime alimentaire en réduisant sa consommation de blé (pain, pâtes, couscous, biscuits et pâtisserie) et en élargissant la gamme des produits transformés issus des céréales locales (dont tortillas de maïs comme au Mexique et Amérique centrale) et tubercules locaux (dont grandes crêpes de manioc comme au Brésil) pour faciliter leur substitution au pain, ce qui permettrait de créer les nombreux emplois indispensables face à l'explosion démographique, au niveau de la production comme en amont et en aval alors que les importations accrues de blé et de maïs ne peuvent que les réduire.

Conclusion : récapitulation des pertes potentielles de DD jusqu'en 2050

La récapitulation des pertes potentielles cumulées de DD jusqu'en 2035 et 2050 montre l'évidente nécessité de refuser de signer l'APE en mutualisant les pertes de DD du SPG (système de préférences généralisées) que les exportateurs de Côte d'Ivoire (CI), du Ghana et du Nigéria devraient payer à l'UE¹¹ pour maintenir leurs exportations au niveau de 2014. D'autant que ces pays seraient tout autant pénalisés en cas de mise en oeuvre de l'APE régional.

Les pertes de DD calculées précédemment jusqu'en 2035, pendant la période de libéralisation progressive des importations d'AO venant de l'UE28, l'ont été sur la base des importations effectuées de 2012 ou 2014, sans tenir compte de la hausse de la population. Comme celle-ci sera considérable, on ne peut en ignorer l'impact sur les pertes de DD. Paradoxalement cette énorme lacune est partagée par toutes les autres études faites sur l'impact de l'APE, notamment par la Banque mondiale, dont la plus récente sur le Nigéria¹². Si une telle lacune pourrait s'expliquer par un biais ethnocentrique dû au fait que la population de l'UE va stagner dans les décennies à venir, c'est loin d'être le cas en AO et notamment au Nigéria où elle passerait de 184 M en 2015 à 310 M en 2035 et à 440 M en 2050.

Pour minimiser cependant l'impact de la hausse de la population sur les DD on se limitera à les augmenter au même rythme que le TC de la population (qui baisse tous les 5 ans selon les données des Nations Unies), donc en supposant que les importations par tête n'augmenteront pas à partir de 2014, ce qui est très conservateur puisque la hausse probable ou du moins attendue du niveau de vie se traduirait normalement par une hausse des importations. On calcule donc année par année la hausse de la population et de la perte des DD. Les pertes cumulées de DD seraient de 32,644 Md€ de 2020 à 2029, celles de 2030 à 2035 de 23,892 Md€ et celles de 2036 à 2050 de 76,514 Md€. Au total les pertes cumulées de 2020 à 2050 seraient de 133,050 Md€ contre de 95,500 M€ si la population n'augmenterait pas de 2014 à 2050! Et comme l'APE n'est pas limité dans le temps alors que l'Accord de Cotonou expire en 2020 et qu'il n'y a aucune garantie que les Etats membres de l'UE poursuivront et augmenteront les aides du FED (Fonds européen de développement) au-delà de 2020, ce serait de la folie de signer l'APE.

¹¹ Le Nigéria paie déjà les DD du SPG depuis 2008 puisque, contrairement à la CI et au Ghana, il n'a pas signé d'APE intérimaire.

¹² *ECOWAS economic partnership agreement with the EU and Nigerian trade and development*, World Bank, December 2014, <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/2014/09/23025209/ecowas-economic-partnership-agreement-eu-nigerian-trade-development>

Le tableau 7 montre l'évolution de la population des 16 Etats d'AO de 2010 à 2050, et l'on en déduit que celle des 12 PMA passerait de 117 M en 2015 à 135 M en 2020, 177 M en 2030, 202 M en 2035 et 286 M en 2050, soit, en pourcentage de la population d'AO, de respectivement 33,6%, 33,9%, 34,4%, 34,6% et 35,1%. Soit aussi en moyenne de 34,15% 2020 à 2029, de 34,5% de 2030 à 2035 et de 34.85% de 2036 à 2050.

Tableau 7 – Evolution de la population des 16 Etats d'AO de 2010 à 2050, en 1000 hb

	Bénin	BF	CV	CI	Gambie	Ghana	Guinée	GuinéeB	Libéria	Mali	Maurit	Niger	Nigéria	Sénégal	SierraL	Togo	AO
2010	9510	15540	488	18977	1681	24263	10876	1587	3958	13986	3609	15894	159708	12951	5752	6306	305086
2015	10880	17915	508	21295	1970	26984	12348	1788	4503	16259	4080	19268	183523	14967	6319	7171	349778
2020	12344	20542	531	23770	2297	29746	13927	2004	5086	19060	4577	23422	210159	17123	6894	8076	399558
2030	15507	26564	577	29227	3056	35264	17322	2473	6395	26034	5640	34513	273120	21856	8058	10015	515621
2035	17165	29928	596	32225	3483	38014	19095	2723	7115	30214	6202	41589	310125	24458	8645	11076	582653
2050	22137	40932	636	42339	4866	45670	24466	3504	9392	45168	7921	69410	440355	32933	10296	14521	814546

Source : UN population data base

Si l'on supposait que le panier des importations des PMA venant de l'UE est semblable à celui de l'ensemble de l'AO, leurs pertes cumulées de DD seraient de 11,148 Md€ de 2020 à 2029, de 8,243 Md€ de 2030 à 2035 et de 26,665 Md€ de 2035 à 2050, soit un total cumulé de 46,056 Md€ de 2020 à 2050. Mais on a vu (tableau 1) que les pertes des 12 PMA seraient de 46,2% des pertes totales de l'AO car ils dépendent bien plus des importations venant de l'UE (comme l'UEMOA dans son ensemble) que les non PMA. Dès lors, si ce pourcentage se maintenait, les pertes cumulées de DD des PMA seraient de 15,082 Md€ de 2020 à 2029, de 26,126 Md€ de 2020 à 2035 et de 61,469 Md€ de 2020 à 2050.

Tableau 8 – Pertes potentielles cumulées de DD sur importations d'AO venant de l'UE de 2020 à 2050

Millions d'€	T-T+5 (2014-19)	T-T+15 (2020-29)	T-T+20 (2020-35)	2050
	Sur la base de la population de 2014			
Les 16 Etats d'AO	0	29000	45625	95500
Les 12 PMA	0	13400	21080	44120
	Sur la base de la croissance de la population de 2014 à 2050			
Les 16 Etats d'AO		32644	56536	133050
Les 12 PMA		15082	26120	61469

Face à ces pertes considérables de DD, les déclarations de Evita Schmieg, Sandra Gallina et Yaya Sow lors du débat du 23 juin 2015 de la Commission DEVE du Parlement européen sur l'APE AO, selon lesquelles l'article 60 de l'APE a prévu des aides compensatoires de l'UE en cas de pertes fiscales liées à l'APE apparaissent d'autant plus irréalistes qu'un autre représentant de la Commission européenne a bien indiqué que les 6,5 Md€ d'aides du PAPED sur 5 ans n'impliquent aucun financement supplémentaire pour l'AO par rapport aux aides du Budget européen, du 11^e FED et de la BEI (banque européenne d'investissement) mais seulement un meilleur ciblage en fonction des objectifs de l'APE. De même leur déclaration que, de toutes façons, APE ou pas, l'AO devra réduire sa dépendance budgétaire des DD pour augmenter la fiscalité intérieure n'est pas crédible au regard du volume des pertes de DD à compenser. Quant à la déclaration de Sandra Gallina, s'appuyant sur l'étude d'impact récente de la Banque mondiale que, notamment dans le cas du Nigéria, ces pertes de DD seraient minimales et n'interviendraient qu'en fin de parcours de libéralisation, après 20 ans où elles se limiteraient à 0,8% des recettes budgétaires, on se reportera aux commentaires à cette étude en annexe ci-après. Cette étude n'est pas sérieuse puisque, en posant l'hypothèse d'une croissance de 3% de toutes les recettes budgétaires, il n'est pas difficile de montrer que les pertes de recettes douanières dues à l'APE ne correspondraient qu'à 0,8% des recettes budgétaires.

Dans cette perspective il est évident que la meilleure solution serait de mettre en œuvre le Fonds régional de solidarité que la société civile d'AO avait proposé dans sa Déclaration du

14 janvier 2014 à Dakar¹³ afin de rembourser aux exportateurs de CI, du Ghana et du Nigéria les DD du SPG qui frapperaient leurs exportations dans l'UE si l'APE régional n'est pas ratifié. On avait calculé que, sur la base de leurs exportations effectives de 2014, les DD du SPG à payer auraient été de 164 M€ (dont 105 M€ pour la CI, 53 M€ pour le Ghana et 6 M€ pour le Nigéria) et que, en répartissant la cotisation anti-APE par pays sur la base de ses importations totales hors AO, le taux de cotisation serait de seulement 2,22% de la valeur de ces importations¹⁴. Naturellement, en signant l'APE, ces 3 pays espèrent pouvoir augmenter leurs exportations vers l'UE mais cette possibilité est bien plus limitée qu'à l'inverse la hausse des importations venant de l'UE pour les raisons suivantes :

- la population de l'UE ne va pas augmenter et va au contraire beaucoup vieillir, donc ne sera pas portée à consommer plus, en particulier les produits alimentaires qui font l'essentiel des exportations de ces 3 pays devant acquitter des DD : bananes, produits du cacao, conserves de thon;

- on a montré que la compétitivité de ces exportations va beaucoup baisser à l'avenir du fait des nombreux accords de libre-échange (ALE) que l'UE vient de passer notamment avec les pays andins (Colombie, Pérou, Equateur) et 6 pays d'Amérique centrale mais aussi parce que d'autres ALE sont soit conclus (Corée du Sud pour les poissons) soit en voie de finalisation (TAFTA avec les USA, CETA avec le Canada), soit en cours de négociation (Mercosur), ou de renégociation (Chili, Mexique). Et les Philippines, qui viennent d'obtenir le statut du SPG+, seront un redoutable concurrent sur les conserves de thon et sans doute aussi les bananes.

Il s'ensuit que le maintien des exportations de ces 3 pays au niveau de 2014 serait déjà un exploit. Par conséquent la cotisation anti-APE n'a pas de raison d'augmenter dans les années à venir. La cotisation cumulée serait donc de 820 M€ de 2015 à 2019 (car il faut arrêter immédiatement, en 2015, de négocier l'APE), de 3,444 Md€ de 2015 à 2035 et de 5,904 Md€ de 2015 à 2050, soit au total de 4,44% des pertes brutes, les gains nets cumulés (les pertes de DD évitées) de 2015 à 2050 si l'APE n'est pas mis en oeuvre étant donc de 127,146 Md€.

Annexe : commentaires sur trois études d'impact récentes de l'APE AO

De nombreuses études d'impact de l'APE AO ont été réalisées depuis 2000 mais on se focalisera sur les plus récentes (2 en 2014 et une en 2011), concernant notamment le Nigéria.

1) ECOWAS economic partnership agreement with the EU and Nigerian trade and development, World Bank, December 2014¹⁵

Cette dernière analyse de la Banque Mondiale, qui conclut à l'impact globalement positif de l'APE pour le Nigéria, appelle les principaux commentaires suivants :

- L'intérêt de cette étude par rapport à d'autres plus anciennes est que, ayant été présentée les 28-29 avril 2014 aux experts de la CEDEAO, elle est basée sur le TEC arrêté depuis octobre 2013 (même s'il n'est entré en vigueur que depuis janvier 2015) et sur l'offre d'accès au marché pour l'APE de début 2014, qui n'a pas été modifiée depuis. L'étude fait comme si le

¹³ <http://www.lifixew.com/declaration-de-la-societe-civile-de-lafrique-de-louest-sur-laccord-de-partenariat-economique-ape/>

¹⁴ *Le faux argument des droits de douane du SPG à payer en 2014 par les exportateurs de Côte d'Ivoire, Ghana et Nigéria en l'absence d'APE*, Solidarité, 12 avril 2015, <http://www.solidarite.asso.fr/Articles-de-2015>

¹⁵ <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/2014/09/23025209/ecowas-economic-partnership-agreement-eu-nigerian-trade-development>

Nigéria appliquera scrupuleusement le TEC alors qu'il maintient de nombreuses prohibitions d'importations, qui sont évidemment interdites par la CEDEAO. Elle utilise une méthodologie présentée comme plus réaliste qu'un modèle d'équilibre général calculable (MEGC), avec un modèle d'équilibre partiel spécifique de la BM axé sur les effets de réformes tarifaires (TRIST), et qui s'appuie sur des enquêtes officielles du Nigéria de 2010-11 et 2012-13 auprès des consommateurs et une enquête de la BM sur les entreprises industrielles.

- Les aspects positifs allégués seraient :

- malgré une baisse des recettes douanières de 17,3% à 18,7% – le taux moyen de DD passant de 11,3% à 9,1-9,3% –, ces pertes ne correspondraient qu'à 0,8% des recettes budgétaires dont à 3,3% de celles autres que les recettes pétrolières. Cela correspondrait à des pertes cumulées de 6,203 Md€ (au taux de change de 1,2848 \$ pour 1 €) de 2020 à 2035, indiquées dans l'annexe 1 de l'étude BM. Selon le South Centre, qui a refait les calculs sur la base des importations de 2012 (ou plutôt des exportations de l'UE au Nigéria), cela correspondrait à une perte cumulée des DD du Nigéria sensiblement supérieure (6,884 Md€) et de 17,491 Md€ pour l'AO.

- les ménages bénéficieraient d'une baisse des prix d'environ 0,3%

- 2/3 des entreprises industrielles, représentant 2/3 des emplois industriels, bénéficieraient de l'APE à travers la réduction du prix des intrants.

- Une première insuffisance de cette étude est que, effectivement, elle projette simplement les coûts et avantages de l'APE au fur et à mesure de la libéralisation des importations venant de l'UE, jusque 2035, mais sans tenir compte de la croissance de la population et de la production du Nigéria : *"Et tandis que les résultats de cette étude sont basés sur une méthodologie de court terme, statique, ils ne donnent pas de raison de croire que les effets dynamiques à plus long terme seraient négatifs comme certaines évaluations précédentes le suggèrent... La mesure clé des résultats au niveau des entreprises est le changement attendu dans les niveaux de bénéfices des entreprises lorsque l'APE est mis en œuvre, en supposant la constance du niveau de production et de la combinaison des intrants. Ce sont des effets à court terme, statiques par nature, qui sont susceptibles de déclencher des effets d'ajustement dynamique ultérieurs au niveau de l'entreprise, y compris l'ajustement du niveau de production et de la technologie de production et ainsi l'entrée et la sortie des entreprises, et peuvent également avoir des répercussions macroéconomiques"*.

Mais il y a une contradiction majeure entre le fait que, d'une part, *"Par sa nature statique comparative, TRIST permet la comparaison de deux états : l'un dans lequel les valeurs de base des instruments de politique (comme les tarifs) sont inchangées et l'autre dans lequel ces valeurs de base sont changées de manière exogène"* alors que, d'autre part, *"Les calculs sur les résultats des recettes douanières combinent les changements relatifs à la politique commerciale sur les recettes calculées par TRIST avec une simple hypothèse d'une croissance annuelle de 3% de toutes les sources de revenus budgétaires, en utilisant des données fiscales du rapport de 2012 du FMI Art IV comme base"*. Comment peut-on justifier une croissance de 3% des ressources budgétaires dans une économie statique, sans croissance de production ? En posant l'hypothèse d'une croissance de 3% de toutes les recettes budgétaires, il n'est pas difficile de montrer que les pertes de recettes douanières dues à l'APE ne correspondraient qu'à 0,8% des recettes budgétaires ! En fait le tableau 1 en annexe du rapport cité du FMI anticipe une baisse de 2,42% par an de 2012 à 2032 du ratio de ces recettes en proportion du PIB¹⁶ ! Et encore ce rapport de 2013 n'avait pas anticipé l'effondrement des cours du pétrole depuis 2014 et la baisse du PIB qui l'accompagnera.

¹⁶ <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2013/cr13116.pdf>

- Une deuxième faiblesse de cette étude est que, reposant sur les importations des années 2010 et 2011, elle a préféré se baser sur les 23% de part des importations totales venant de l'UE selon les statistiques douanières du Nigéria plutôt que sur la part de 34% selon les importations "miroir" résultant des données des exportateurs au Nigéria pour ces mêmes années. Si ces 23% correspondent assez bien aux 23,4% des statistiques de TradeMap de l'ITC (International Trade Centre) pour la moyenne des années 2010 et 2011, TradeMap donne aussi 31,1% pour l'année 2013 selon les statistiques "miroir". Cette minoration des importations venant de l'UE dans l'étude réduit d'autant les pertes de DD estimées avec l'APE. Ces pertes ayant été évaluées à 669 M€ pour l'année 2035 (sur la base du taux de change moyen de 2010-11) on pourrait les augmenter au minimum de 35% (ratio de 31,1% à 23%), soit à 905 M€, pour tenir compte d'une part plus élevée des importations venant de l'UE.

- C'est l'évaluation de 0,3% de gains des consommateurs qui est la plus critiquable du point de vue méthodologique comme au regard de l'impact de l'APE sur les droits humains et en particulier sur la population agricole qui représente 60% du total. Plus largement plus de 70% des Nigériens vivent au-dessous du seuil de pauvreté (de moins de 1,25 \$/jour) tandis que 80% des pauvres sont en zones rurales¹⁷. Déjà il est reconnu que *"L'impact est légèrement régressif au plan social, les ménages les plus riches étant les principaux bénéficiaires puisque les produits importés de l'UE dont les DD baisseront avec l'APE occupent une plus grande place dans leur panier de consommation"*. Ensuite les gains des consommateurs sont liés aux baisses de prix attendues de la baisse des DD sur les importations venant de l'UE, avec l'hypothèse qu'elle sera répercutée intégralement sur les prix aux consommateurs et que les prix mondiaux ne changeront pas, une hypothèse classique dans le cas des importations d'un "petit pays" par rapport aux importations mondiales. En outre les gains des consommateurs sont liés aux élasticités de leur demande face à la baisse des prix des produits importés de l'UE mais, comme on ne les connaît pas pour le Nigéria, l'étude utilise des "valeurs standards dans la littérature" de 0,5 et de 1, comme si ces élasticités s'appliquaient à tous les produits !

Surtout *"Le modèle ne permet pas de substitution directe entre les différents produits. En d'autres termes, chaque produit est modélisé comme un marché distinct et dans l'isolement d'autres marchés. Ceci est peut-être l'hypothèse la plus forte utilisée dans le modèle. Cependant, un assouplissement non seulement compliquerait les calculs, mais générerait aussi un besoin de toute un ensemble d'hypothèses ad hoc supplémentaires concernant la conception précise de l'effet de substitution supplémentaire et son paramétrage"*. En particulier le modèle ne prend pas en compte les effets sur la consommation de chaque produit de la baisse des DD sur d'autres produits et en particulier les produits agricoles importés sont censés n'avoir aucun effet sur le prix des produits autoconsommés. En effet *"Le changement dans le coût de la consommation est calculé pour chaque produit, puis agrégé pour évaluer le changement de l'ensemble du panier de consommation. L'annexe 2 montre les changements de prix au niveau de la catégorie de produit"*. Or cette annexe (page 36) prévoit que, pour les produits alimentaires de base, soit le prix à la consommation resterait inchangé de 2024 à 2035 (riz, pain, tubercules, protéagineux, viandes autres que de volaille), soit il baisserait (maïs, autres céréales, sucre, légumes, fruits, viande de volaille, poissons, produits laitiers, boissons, et tous les autres produits alimentaires), ce qui pourrait être imputé à l'impact des importations venant de l'UE mais ce qui est peu cohérent avec l'hypothèse que les produits agricoles importés n'ont aucun effet sur le prix des produits autoconsommés.

Il est précisé que *"Pour une appréciation plus complète des effets de l'APE au niveau des ménages, il aurait été souhaitable de comparer également l'impact des changements de prix,*

¹⁷ https://globaljournals.org/GJHSS_Volume14/5-Millennium-Development-Goals.pdf

en particulier agricoles, sur le revenu des ménages, notamment d'agriculteurs. Malheureusement, ces données n'étaient pas disponibles quand le rapport a été rédigé. Les pertes de revenu de l'APE dépendront du degré de concurrence entre les produits agricoles nationaux et les produits importés de l'UE. Les preuves anecdotiques suggèrent que ce n'est pas le cas pour la plupart des principaux produits agricoles cultivés au Nigeria, mais une analyse plus approfondie de ce niveau d'impact de l'APE avec les données détaillées sur le revenu des ménages serait souhaitable". Quelle désinvolture ! Même si la majorité des produits agricoles seront placés dans la liste d'exclusion avec des DD de 20% à 35%, on a vu (tableau 4) que les importations de céréales hors riz et de poudre de lait seront libéralisées très tôt, ce qui réduira le prix des céréales locales et tubercules locaux comme des produits laitiers nationaux. Qui plus est, puisque l'essentiel des subventions agricoles de l'UE sont découplées, c'est-à-dire non liées à la nature des produits, tous les produits agricoles importés de l'UE, notamment au Nigéria, font l'objet d'un dumping élevé et concurrencent fortement les produits nationaux, notamment les céréales locales, les tubercules et le lait local. Par conséquent on peut conclure que l'APE a les plus fortes chances de se traduire par une paupérisation accrue de la population agricole, c'est-à-dire de la majorité des Nigériens et, plus largement de la majorité de la population d'AO qui est principalement aussi agricole.

De même il est projeté que les prix de l'essence et du diesel ne changeront pas et que le prix du kérosène baissera alors que le gouvernement s'est engagé à réduire les très fortes subventions à leur consommation, surtout après la forte chute des prix du brut en 2014, qui constitue les 2/3 des recettes budgétaires totales, alors que le Nigéria a importé en 2013 90% de ses produits pétroliers raffinés pour 9,8 Md\$, faute d'avoir investi dans des raffineries, et il est vraisemblable que les prix des produits pétroliers raffinés augmenteront sensiblement d'ici 2035 puisque que l'OPEC anticipe une hausse du prix du pétrole en dollars courants de 45% de 2020 à 2035 bien que restant stable en dollars constants (hors inflation)¹⁸. En outre 53,8% de ses importations de produits pétroliers sont venus de l'UE28 en 2013 et ont représenté 34,9% de ses importations totales venant de l'UE28. En outre la dépréciation probable de la naira face à l'euro comme au dollar renchérira les prix intérieurs de tous les produits importés.

2) Adeola Adenikinju and Abiodun Bankole, CGE modelling of impact of European Union-West Africa Economic Partnership Agreement on Nigeria, University of Ibadan, April 23, 2014

Comme l'étude précédente de la BM, et publiée au même moment, celle-ci part aussi des textes actuels du TEC et de l'APE, mais développe un modèle d'équilibre général d'origine française (ITAQA), sur financement de la Commission européenne et avec le concours de la CEDEAO. Cette équipe avait réalisé en 2009 une étude pour le gouvernement du Nigéria sur financement de la Coopération britannique (DFID), basée sur le modèle TRIST de la BM et avait conclu que "*l'impact global de l'APE sur les recettes publiques, la production et l'emploi a été jugé négatif et faible en termes relatifs de pourcentage, tandis que l'impact sur certains secteurs a été jugé élevé*". La même équipe a réalisé une autre étude en 2011 et a conclu à une perte de recettes fiscales totales de 11,385 M\$ sur la période 2011-34, dont de 6,4 Md\$ de DD. La hausse de 10,2% des importations venant de l'UE conduirait à une diversion de 15,5 Md\$ de celles venant des autres pays développés, de 23,7 Md\$ de celles venant des PED non Africains, de 2,25 Md\$ de celles venant des autres pays africains et de 920 M\$ de celles venant de la CEDEAO. La réduction des revenus du gouvernement entraîne une baisse de l'épargne et de l'investissement avec des effets négatifs sur l'emploi, et ces effets négatifs

¹⁸ http://www.opec.org/opec_web/static_files_project/media/downloads/publications/WOO_2013.pdf

surpassent les avantages de prix à l'importation pour les consommateurs, tandis que le PIB réel au cours de la période de simulation (2010-34) devrait chuter de 8,5 Md\$.

Pour l'étude d'avril 2014 la baisse des DD passerait de 10% en début de libéralisation à 35% en fin de période (2035), les recettes budgétaires totales baissant de 0,5% en début de période à 5% à la fin, où le PIB baisse de 2% (de 8,3 Md\$), ce qui est considérable. Qui plus est, le taux d'intérêt augmenterait jusqu'à 25% en 2035, avec un impact négatif sur l'investissement tant public que privé. Il s'ensuivrait des pertes d'emplois en chaîne avec baisses des salaires et de la consommation. La diversion des échanges évoquée dans l'étude de 2011 est confirmée et, en particulier, les importations venant du reste de la CEDEAO baisseraient de 3% à 4%. Autrement dit l'APE réduirait l'intégration régionale qu'il prétend favoriser. Or ces évaluations ont été faites avant l'effondrement des prix du pétrole et le FMI anticipe une baisse de 60% des recettes pétrolières, donc une forte hausse du chômage.

3) CRES (Consortium pour la recherche économique et sociale), Impact Study of the Economic Partnership Agreement Market Access Offer on West African Countries, July 2011¹⁹

Cette étude, commandée par ENDA et financée par la Fondation Friedrich Ebert, estime que l'APE serait globalement positif si l'ouverture de l'AO aux exportations de l'UE était limitée à 65% et si elle ne portait que sur les produits des groupes A et B sur des périodes de 15 et 25 ans car la libéralisation des produits du groupe C ralentirait la croissance et augmenterait la pauvreté. Comme ces conditions restrictives ne sont pas respectées dans l'APE finalement soumis à la signature, son impact serait nettement négatif.

3 scénarios de libéralisation ont été testés, comparés à la situation sans APE. Le premier scénario prévoit une libéralisation de 70% des importations en provenance de l'UE sur une période de 25 ans, dont de 45% au cours des 15 premières années. Le deuxième scénario porte sur une libéralisation de 70% des importations sur une période de 25 ans, dont 64% au cours des 15 premières années. Le troisième scénario porte sur 65% de libéralisation sur une période de 25 ans, dont 45% au cours des 15 premières années. Le modèle utilisé s'est concentré sur 12 des pays d'AO pour lesquels les données suffisantes étaient disponibles, y compris sur les budgets des ménages. Comme l'étude BM 2014 il s'agit d'évaluer le seul impact de l'APE par rapport à l'évolution sans APE, notamment sur les finances publiques qui sont supposées fixes, de même que la population, pendant toute la période de libéralisation. Même avec une libéralisation limitée à 65% des importations, si certains pays sont gagnants – Côte d'Ivoire, Ghana, Niger et Bénin – d'autres sont perdants – Nigeria, Sénégal, Togo, Cap Vert et Guinée-Bissau –, l'impact sur les 3 autres – Burkina Faso, Mali et Guinée – étant neutre. Le Nigeria paierait le plus lourd tribut avec une ouverture à 70%, le taux de DD baissant de 1,7%, le pouvoir d'achat des ménages baissant de 2,5% dans le scénario 1 et le taux de croissance des ménages qui tomberaient au-dessous du seuil de pauvreté augmentant de respectivement 2,3% par an, 3,2% par an et 0,9% par an selon les scénarios 1, 2 et 3.

On le voit ces trois études d'impact les plus récentes de l'APE AO, notamment sur le Nigeria, sont globalement négatives et il faut beaucoup de légèreté à la Commission européenne et d'inconscience chez les décideurs politiques d'AO, et notamment du Nigeria, pour en nier l'évidence.

¹⁹ <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/benin/08601.pdf>